



DOSSIERS



Défiscalisation en outre-mer

Girardin industriel, un outil de précision

Ce dispositif fiscal peut se montrer avantageux, à condition d'en connaître les subtilités et de faire preuve de rigueur

Souscrire une opération Girardin industriel permet de bénéficier d'une réduction d'impôt intéressante, qui peut dépasser 50000 euros. Destiné à financer des

entreprises d'outre-mer – sous forme de matériels industriel, commercial, artisanal, agricole, par exemple – ce dispositif complexe réclame cependant une grande rigueur.

Avant de se lancer dans l'investissement, mieux vaut se renseigner sur ses subtilités et sur les garanties qu'offrent les banques ou cabinets qui monteront les opérations.



Dispositif d'aide fiscale tourné vers les outre-mer français, le Girardin industriel finance des investissements productifs réalisés par des entreprises ultramarines : une grue, un hôtel, un avion, un bateau... Il permet aux personnes, physiques ou morales qui investissent dans cette économie locale, de bénéficier de réductions intéressantes de leur impôt sur le revenu (IR) ou de l'impôt sur les sociétés (IS). Pour les investisseurs, cette opération fiscale présente deux avantages principaux. Tout d'abord, la réduction d'impôt est "one-shot", c'est-à-dire uniquement au titre de l'année de souscription au capital de la structure

de portage, et elle est perçue très rapidement, quelques mois seulement après l'investissement. Pour l'investisseur, le gain est connu dès le départ et dépend du rendement de l'opération, en général de 9 à 17 %.

Le Girardin industriel finance des investissements productifs réalisés par des entreprises ultramarines : une grue, un hôtel, un avion, un bateau...

Autre avantage, alors que le montant global des niches fiscales en France métropolitaine est plafonné à 10 000 euros par

foyer, il est porté à 18 000 euros en cas d'investissement en outre-mer. Dans le cas du Girardin, le droit à défiscaliser excède même ce plafond, car seule une partie du montant investi est retenue au titre de la réduction d'impôt, ce qui permet éventuellement de réaliser d'autres opérations. *"Quand on investit dans des opérations mutualisées, dites de plein droit, pour financer des entreprises en outre-mer, une personne physique peut en réalité bénéficier d'une réduction d'impôt pouvant aller jusqu'à 40 909 euros",* indique Jérôme Devaud, directeur général délégué du groupe Inter Invest. La réduction d'impôt peut même atteindre 52 941 euros pour les

opérations avec agrément fiscal. *“Avant toute souscription, un investisseur doit vérifier l’enveloppe globale de la niche fiscale utilisée par son foyer au cours de l’année. Il vaut mieux souscrire par le biais d’un conseiller en gestion de patrimoine”*, conseille Dominique Arribas, directrice du développement de Financ’ile.

Le monteur et la structure de portage

Les opérations sont montées par des banques ou des cabinets “arrangeurs”. Ce sont eux qui sélectionnent les projets, font coïncider les souhaits d’investissement avec les besoins des entreprises et créent une



“Avant toute souscription, un investisseur doit vérifier l’enveloppe globale de la niche fiscale utilisée par son foyer au cours de l’année.”

Dominique Arribas, Financ’ile.

société ad hoc. Cette structure de portage ouvre son capital aux investisseurs. *“L’investisseur est associé dans une SNC [société en nom collectif, ndlr] ou actionnaire d’une SAS [société par actions simplifiée, ndlr] pendant cinq ans, au prorata de l’apport lui ayant donné droit à sa quote-part de réduction d’impôt”*, explique Jérôme Devaud, directeur général délégué du groupe Inter Invest. Le véhicule de portage achète l’actif (un hôtel, un hangar, un camion, des outils...) et le loue à l’entreprise d’outre-mer, à un tarif préférentiel encadré par la loi Girardin. *“Les textes fiscaux*

imposent des rétrocessions minimales du coût budgétaire supporté par l'État, au bénéfice de l'entreprise ultramarine", ajoute Arnaud Laouenan, directeur général d'Ingepar, du groupe Bred.

Deux grands types d'option s'offrent à celui qui souhaite investir: le Girardin industriel avec agrément, et le Girardin industriel de plein droit. L'agrément est obligatoire pour les opérations de plus de 250 000 euros réalisés via une société de portage,



“Quand on investit dans des opérations mutualisées, dites de plein droit, on peut bénéficier d'une réduction d'impôt pouvant aller jusqu'à 40 909 euros.”
Jérôme Devaud, Groupe Inter Invest.

et dans certains secteurs jugés sensibles: transports, navigation de plaisance, pêche maritime...

Le Girardin, avec ou sans agrément fiscal

Les programmes agréés, pour la plupart de taille plus importante, sont a priori plus fiables. Le dossier est examiné par les représentants de l'État en outre-mer, le ministère chargé des Outre-mer, Bercy... *“C'est un processus qui permet d'écarter le risque de redressement lié à une inéligibilité. Les investissements défiscalisés de plein droit ne sont pas soumis à l'agrément de l'administration fiscale, le monteur doit donc être*

Différents montages sont possibles. Mais tous ne se valent pas. Il est important d'éviter ceux qui peuvent ne pas respecter certaines dispositions légales

particulièrement rigoureux dans l'analyse de l'éligibilité", note Quentin Junod secrétaire général du groupe Star Invest.

L'agrément fiscal n'écarte pas non plus tous les risques de

redressement, comme le précise Arnaud Laouenan, directeur général d'Ingepar. "Des conditions sont posées par l'administration fiscale quand elle accorde un agrément. Elle vérifie ensuite que

les engagements pris pour l'obtenir, en termes de création d'emplois, notamment, ont bien été tenus, sur la durée d'exploitation."

Dans le plein droit, la société de portage sera une SNC. Le risque peut paraître plus élevé, car les associés sont solidairement et indéfiniment responsables des dettes de la société. Les montages "bien faits" corrigent ce risque à l'aide, notamment, de clauses de non-recours, qui empêchent les créanciers de se retourner contre la SNC et ses associés. "Le monteur doit garantir la présence de cette clause dans les contrats de prêts, lors de la souscription des investisseurs", conseille Mélanie Kabla directrice du développement chez Ecofip.

Différents montages sont donc possibles, mais tous ne se valent pas. Il convient donc de rester vigilant quant aux innovations

affichées par certains monteurs. "Un rescrit de la direction générale des finances publiques confirme, par exemple, l'impossibilité de monter des opérations de plein droit avec des SAS soumises à l'IR, les opérations étant très généralement montées avec des SNC", explique Quentin Junod.

Rester attentif aux garanties apportées par le monteur

Pour l'analyse des dossiers et le suivi de la bonne réalisation des investissements, l'antériorité du monteur et sa présence locale offrent un premier niveau de sécurisation. "En amont, il faut d'ores et déjà sélectionner les actifs les plus sécurisants, et effectuer un contrôle récurrent des exploitants et du matériel en productivité", estime Dominique Arribas.

Le deuxième niveau, ce sont les garanties apportées par le monteur. Elles sont de plusieurs ordres. Parfois, il inclut une prise en charge fiscale des risques financiers et fiscaux ainsi qu'une assistance juridique couvrant toute demande de l'administration fiscale en cas de requalification. C'est le cas de Financ'île, qui répartit les risques dans cinq sociétés en nom collectif. En cas de défaut d'exploitation, cette ingénierie permet de relouer facilement l'équipement. C'est un point important à vérifier, comme le niveau d'assurance des équipements et du risque de montage ou de gestion des SNC. C'est aussi la garantie de bonne fin fiscale de l'exploitant ultramarin qui sécurise les investisseurs, d'où l'importance du montage juridique de l'opération.



"Le monteur doit garantir la présence de clauses de non-recours dans les contrats de prêts lors de la souscription des investisseurs."
Mélanie Kabla, Ecofip.



“Les investissements défiscalisés de plein droit ne sont pas soumis à l’agrément de l’administration fiscale, le monteur doit donc être particulièrement rigoureux.” Quentin Junod, Star Invest.

Le véhicule de portage loue le bien pendant cinq ans à l’exploitant d’outre-mer avant de le lui revendre. Les contrats qui lient le véhicule de portage et l’exploitant prévoient les modalités de revente à cinq ans. “*Nous y incluons une garantie de bonne fin fiscale. L’exploitant s’engage contractuellement à prendre en charge les conséquences d’un redressement en cas de remise en cause*

Pour l’analyse des dossiers et le suivi de la bonne réalisation des investissements, l’antériorité du monteur et sa présence locale offrent un premier niveau de sécurisation

de l’agrément, de son fait”, précise Quentin Junod. Certaines opérations sont proposées avec une garantie de l’arrangeur lui-même, qui s’engage alors à prendre en charge un éventuel redressement. Le rendement d’une opération Girardin industrielle varie donc en fonction des garanties, mais aussi du type de programme et de sa date de souscription dans l’année. Des points clés à analyser avant de s’y jeter tête baissée. ■

ARMELLE GEGADEN